



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE FOSSES

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

MAIRIE DE BELLEFONTAINE
1, rue des Sablons
95270 BELLEFONTAINE
Tél : 01.34.71.01.76
mairiasecretariat@bellefontaine.fr

ARRÊTE DU MAIRE N° 11/2022

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A Monsieur Claude HERVIN
3^{ème} Adjoint au Maire

Le Maire de la Commune de Bellefontaine,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-18,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Noël DUCLOS, Maire de la Commune de Bellefontaine (Val d'Oise), donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Claude HERVIN, troisième Adjoint au Maire de la commune, pour prendre toutes décisions et signer toutes les pièces et documents relatifs à la bonne marche des services durant son absence du 28 juillet 2022 au 14 août 2022 inclus.

ARTICLE 2 : le présent arrêté sera affiché et transcrit au registre des arrêtés de la commune
Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- Monsieur le Comptable Public de la collectivité,
- A l'intéressé.

Fait à Bellefontaine, le 25 juillet 2022

Le Troisième Adjoint,

Claude HERVIN

Le Maire,

Jean-Noël DUCLOS

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.